

II

(Communications)

COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS ET ORGANES DE
L'UNION EUROPÉENNE

COMMISSION

Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 87 et 88 du traité CE**Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2009/C 178/01)

Date d'adoption de la décision	17.6.2009
Numéro de référence de l'aide d'État	N 142/08
État membre	Luxembourg
Région	Sud-Ouest: Bascharage, Differdange, Pétange, Sanem; Sud-Est: Dudelange; Est: Echternach, Mertert, Mompach, Rosport; Nord: Clervaux, Eschweiler, Wiltz, Wintrange
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Aide aux petites entreprises nouvelles
Base juridique	Article 10 du projet de loi ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays et modifiant la loi du 22 décembre 2000 ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays
Type de la mesure	Régime
Objectif	Développement régional, Petites et moyennes entreprises
Forme de l'aide	Subvention directe, Bonification d'intérêts
Budget	Dépenses annuelles prévues: 0,83 Mio EUR; Montant global de l'aide prévue: 5 Mio EUR
Intensité	25 %
Durée	jusqu'au 31.12.2013
Secteurs économiques	Tous les secteurs
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur 19-21, boulevard Royal 2914 Luxembourg LUXEMBOURG
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/index.htm

Date d'adoption de la décision	12.5.2009
Numéro de référence de l'aide d'État	N 255/2009
État membre	Belgique
Région	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Fortis Bank
Base juridique	Avenant n° 3 au protocole d'accord du 10 octobre 2008
Type de la mesure	Aide individuelle
Objectif	Aides pour remédier à une perturbation grave de l'économie
Forme de l'aide	Garantie, Autres formes de prises de participation
Budget	Montant global de l'aide prévue: 2 900 Mio EUR
Intensité	—
Durée	—
Secteurs économiques	Intermédiation financière
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Etat belge et Société fédérale de participation et d'investissement/Belgische Staat en Federale Participatie-en Investeringsmaatschappij
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/index.htm

Date d'adoption de la décision	12.5.2009
Numéro de référence de l'aide d'État	N 274/09
État membre	Luxembourg
Région	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	BGL S.A.
Base juridique	Avenant n° 3 au protocole d'accord du 10 octobre 2008
Type de la mesure	Aide individuelle
Objectif	Aides pour remédier à une perturbation grave de l'économie

Forme de l'aide	Autres formes de prises de participation
Budget	Montant global de l'aide prévue: 100 Mio EUR
Intensité	—
Durée	—
Secteurs économiques	Intermédiation financière
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Trésor — Ministère des Finances
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/index.htm

Date d'adoption de la décision	8.6.2009
Numéro de référence de l'aide d'État	N 278/09
État membre	France
Région	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Modification du régime temporaire relatif aux aides compatibles d'un montant limité (N 188/2009) — Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
Base juridique	Article 20 de la constitution du 4 octobre 1958; articles L. 1511-1 à L. 1511-5, L. 2251-1, L2252-1, L 2253-7, L. 3231-1, L3231-4, L 3231-7, L. 4211-1, L 4211-1 10°, L4253-1, L 4253-3 et L5111-4 du code général des collectivités territoriales; articles 39 <i>octies</i> E, 44 <i>sexies</i> A, 44 <i>sexies</i> , 44 <i>septies</i> , 44 <i>octies</i> I à V, 44 <i>octies</i> VI, 44 <i>octies</i> A, 44 <i>decies</i> , 44 <i>undecies</i> , 44 <i>duodecies</i> , 44 <i>terdecies</i> , 209 C, 217 <i>sexdecies</i> , 220 <i>decies</i> , 223 <i>undecies</i> , 244 <i>quater</i> B II h et i, 244 <i>quater</i> O, 722 <i>bis</i> , 885-0-V <i>bis</i> , 885-0-V <i>bis</i> A, 1383 A, 1383 C, 1383 C <i>bis</i> , 1383 D, 1383 E <i>bis</i> , 1383 F, 1383 H, 1383 I, 1464 B, 1465, 1465 A, 1466 A I <i>ter</i> , 1466 A I <i>quater</i> , 1466 A I <i>quinquies</i> , 1466 A I <i>quinquies</i> A, 14666 A I <i>quinquies</i> B, 1466 A I <i>sexies</i> , 1466 B, 1466 B <i>bis</i> , 1466 D, 1466 E, 1602 A, 1647 C <i>bis</i> , 1647 C <i>sexies</i> , 1647 C <i>septies</i> , du code général des impôts; circulaire du ministre de l'intérieur du 3 juillet 2006 sur la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en ce qui concerne les interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements et ses annexes; circulaire du Premier ministre du 26 janvier 2006 rappelant la réglementation communautaire de la concurrence applicable aux aides publiques aux entreprises; circulaires DIACT du 30 novembre 2007 et du 24 décembre 2008 relatives à l'application de la réglementation des aides publiques aux entreprises.
Type de la mesure	Régime
Objectif	Aides pour remédier à une perturbation grave de l'économie
Forme de l'aide	Subvention directe, Garantie, Prêt à taux réduit
Budget	—
Intensité	—
Durée	1.1.2009-31.12.2010

Secteurs économiques	Tous les secteurs
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	—
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/index.htm
